

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2014

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil quatorze, le 15 décembre à 19h00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 09 décembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique REY.

PRESENTS : 11

ABSENTS AVEC POUVOIR : 2

ABSENTS EXCUSES : 2

ABSENTS :

Au cours de cette séance, le **Conseil Municipal** :

1. A approuvé le rapport de la CLECT de la Communauté d'Agglomération Loire Forez
2. A approuvé le montant de l'attribution de compensation voirie/éclairage public C.A.L.F.
3. A approuvé la convention de remboursement des dépenses d'éclairage public 2014 avec la C.A.L.F.
4. A pris acte du rapport annuel de l'assainissement collectif 2013 – C.A.L.F.
5. A pris acte du rapport annuel de 2 lignes régulières de transports 2013 – C.A.L.F.
6. A pris acte du rapport annuel d'élimination des déchets 2013 – C.A.L.F.
7. A approuvé la modification du fonds de concours voirie 2014 avec la C.A.L.F.
8. A décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur une propriété au lieu-dit « Les Jacquets »
9. A approuvé la convention « assistance technique voirie » avec le Conseil Général
10. A adhéré au groupement de commandes d'énergie (électricité + gaz) avec le SIEL
11. A donné son accord pour une participation financière relative à l'acquisition d'une nouvelle version du test psychométrique de Weschler avec la mairie de Saint-Romain-le-Puy
12. A refusé de verser une subvention aux associations ou organismes extérieurs
13. A attribué les subventions pour les associations communales pour l'année 2014
14. A procédé aux modifications du règlement et paiement des heures d'études surveillées.
15. A adhéré au projet de convention porté par le Centre de Gestion relatif au service optionnel de médecine professionnelle et de prévention des risques professionnels au profit des agents.
16. A décidé de pourvoir au remplacement d'un agent titulaire placé en congés maternité et de conclure à un contrat CAE CUI
17. A arrêté le nombre de contrats CAE CUI à mettre en place dans les services communaux pour l'année 2015
18. A révisé les tarifs de location de la salle d'animation au 1^{er} janvier 2015
19. A procédé à un recrutement en CDD au service du restaurant scolaire
20. A pris note que la 1^{ère} phase de la numérotation des rues est terminée
21. A pris note de divers petits travaux de voirie et de bâtiments à effectuer

**Le Maire,
Monique REY**